

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Greenbird Luxembourg Sàrl ......151496



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3157

29 octobre 2014

## **SOMMAIRE**

Acrux Lux Invest S.A	LBNK Global S.à r.l	
Agave Luxco S.à r.l	Lucius Exploitations S.à r.l	
Agilent Technologies Luxembourg Hold-	Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.	
ing S.à r.l		
Applied Luxembourg, S.à r.l151526	ManMar Services S.à r.l151534	
Areo S.à r.l	McKesson International Holdings III S.à r.l.	
Au Bonheur des Dames Chez Christiane,		
S.à r.l	Misenpage S.à r.l	
B8WB S.à r.l	Oiko-Bakh Sàrl	
Baie Bleue151491	Opto Consult S.à r.l	
Bluecat Concept Sàrl151490	Patron Winster S.à r.l	
BMHRE 2151495	Philophon Sàrl	
BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l151490	PH International Holdings II S.à r.l 151516	
Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l 151491	Pymoon	
Caprion Proteomics Sàrl151530	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à	
Century Properties S.àr.l	r.l	
Chifra S.A	Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à	
Citco C&T (Luxembourg) S.A151510	r.l	
Coplaning - Energy S.à r.l	S.C.I. Immotecte	
Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l 151490	W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l151498	
CS Blue Invest Sàrl	W2007 Parallel Vernal S.à r.l 151498	
Dakar Financial Group S.A151497	Waltron Re Investments151491	
FFS 2 S.à r.l	Wasserbillig Motorway Catering Services	
Fondaco Lux S.A	S.A	
Garigal Retail Jena Burgau S.à r.l	Wietor S.à r.l	
Germanica S.à r.l	World Trade Meat S.à r.l	
GE RN Russia Holdings S.à r.l151494	WTC Sub-Holdings S.à r.l151492	



## BRE/Nine Hotel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.688.

Les comptes annuels de la société BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149345/10.

(140170197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

#### B8WB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149351/10.

(140170901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

## Century Properties S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Century Properties S.àr.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014149357/11.

(140170896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

#### Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.119.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l.

Référence de publication: 2014149364/11.

(140170723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

## Bluecat Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.264.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUECAT CONCEPT SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014149895/12.

(140171787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.



## Wasserbillig Motorway Catering Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 157.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149743/10.

(140170653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

## Waltron Re Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149748/10.

(140170929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

#### Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 125.999,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149866/11.

(140171011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

#### Baie Bleue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014149877/11.

(140171275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

# Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhof, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 43.467.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014149908/12.

(140171151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.



## Wietor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 42.604.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149751/10.

(140170208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

# World Trade Meat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Hautbellain, 3, Fräschbich.

R.C.S. Luxembourg B 93.339.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149753/10.

(140170830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

#### WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014149754/10.

(140170190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

## Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agave Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149254/11.

(140170393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

#### Au Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.386.

Annule et remplace la version du 08/09/2014 L140159017

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014149870/13.

(140171777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.



## Opto Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 51, rue de la Gaichel.

R.C.S. Luxembourg B 162.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149036/9.

(140169404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

#### Pymoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149076/9.

(140169547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

#### Oiko-Bakh Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.520.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014149033/10.

(140170080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

## CS Blue Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.615.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014149382/11.

(140170891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

## Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 11, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 129.172.

#### **EXTRAIT**

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de 10, Rue Sigefroi - L-3280 Bettembourg à 11, Rue de la Montagne, L-3259 Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

PHILOPHON S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014149067/15.

(140169772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.



## Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149947/10.

(140171595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

#### Coplaning - Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.417.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014149952/10.

(140171346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

## Agilent Technologies Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.866.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014146543/11.

(140167320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

# GE RN Russia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.060.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de GE RN Russia Holdings S.à r.l. (anciennement Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l., ci-après: la «Société») il a été décidé de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet du 16 mai 2014, jusqu'à l'assemblée générale de la Société concernant l'approbation des comptes annuels de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Par conséquence, le conseil de gérance de la Société, à partir du 16 mai 2014, se compose comme suit:

- Monsieur Stephen Michael PARKS, gérant de catégorie A de la Société;
- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, gérant de catégorie A de la Société;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, gérant de catégorie A de la Société;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, gérant de catégorie A de la Société;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, gérant de catégorie B de la Société;
- Monsieur Philippe REIBEL, gérant de catégorie B de la Société;
- Madame Egle SABALYTE, gérant de catégorie B de la Société.

Pour GE RN Russia Holdings S.à.r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014146515/23.

(140166614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.



#### **BMHRE 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 142.554.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. September 2014.

Für die Gesellschaft Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2014146604/13.

(140167029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

## Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2014.

Für: GERMANICA, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014147372/15.

(140167893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

#### S.C.I. Immotecte, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 3, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg E 4.168.

# **AUFLÖSUNG**

## Beschluss der Gesellschafter

Name	Anschrift	Beteiligung am Stammkapital in Prozent
Ghasem Ghasempoor	Schauinsland 35,	
	D - 54298 Igel	50
Hamid Etemadi-Deylami	36, Bv. Pierre Dupong	
	L-1430 Luxembourg	50
Summe		0

der Firma S.C.I. Immotecte, 3, rue de la Moselle, L- 6757 Grevenmacher

eingetragen im Handelsregister Registre de Commerce et de sociétés Luxembourg unter der Nummer E 4168 am 21.10.2009

Unter Verzicht auf die Beachtung aller nach Gesetz, Gesellschaftsvertrag oder sonstiger Vereinbarungen unter Gesellschaftern erforderlichen Form- und Fristbestimmungen der Einberufung und Abhaltung halten wir eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und beschließen einstimmig

die sofortige Auflösung der Gesellschaft.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Grevenmacher, den 09.09.2014.

Ghasem Ghasempoor / Hamid Etemadi-Deylami.

Référence de publication: 2014146517/26.

(140166314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.



## Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les comptes annuels au 2 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147680/9.

(140168011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

#### Garigal Retail Jena Burgau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147369/10.

(140168518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

## Misenpage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 103, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 110.733.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147580/10.

(140168043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

## McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147543/10.

(140168434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

## Greenbird Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.166.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 septembre 2014 que:

- Monsieur Bart Meuter a démissionné de son mandat de gérant avec effet le 1 er septembre 2014;
- Monsieur Thomas Morana, né le 14 juin 1982 à Huy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147384/15.

(140167817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



## Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les comptes annuels au 2 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147681/9.

(140167828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

## Dakar Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147284/10.

(140168264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

#### Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2014.

Le siège social de la société est transféré du 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au immédiat.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Mr Serge KRANCENBLUM, administrateur et président, domicilié professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg.
  - Mr Christian FRANCOIS, administrateur, domicilié professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg.
- Mr Gerdy ROOSE, administrateur, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxempourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIN-CONTROLE S.A avec siège social sis au 12, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B.42.230

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2014
- Mme Nathalie REHM, administrateur, né le 19 août 1966 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2014
- Mr Matthieu BAUMGARTNER, administrateur, né le 4 janvier 1969 à Paris (France), domicilié professionnellement 50 Jermyn Street SW1 6LX Londres et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2014

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2014.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 17 Septembre 2014

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014147136/35.

(140168291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



## LBNK Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 179.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LBNK Global S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014148955/11.

(140169597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

#### FFS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.817.

Veuillez prendre note que la dénomination de l'associée unique de la société FFS 2 S.à r.l., KW S.à r.l., est désormais Magrath Holdings S.à r.l..

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour FFS 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014148779/13.

(140169907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

#### W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.007,40.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.845.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2121

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014147862/14.

(140167840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

## W2007 Parallel Vernal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.261.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C n° 1949

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Vernal S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014147864/14.

(140167838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



## Lucius Exploitations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 42, route Principale. R.C.S. Luxembourg B 190.169.

**STATUTS** 

L'an deux mille quatorze.

Le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Yves LUCIUS, commerçant, demeurant professionnellement à L-6925 Flaxweiler, 42, rue Principale.

Lesquel comparant est ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Flaxweiler, en date du 2 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1** <sup>er</sup> . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente et la location d'échafaudages tubulaires préfabriqués, ainsi que la location de containers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "LUCIUS EXPLOITATIONS S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Flaxweiler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.



Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
  - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### Libération du capital social

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Yves LUCIUS, préqualifié, et immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

## Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

## Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:



Monsieur Yves LUCIUS, préqualifié.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il pourra conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6925 Flaxweiler, 42, route Principale.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144249/122.

(140164078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

#### Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of the month of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## Was held

an extraordinary general meeting (the "EGM") of shareholders of Fondaco Lux S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 137.128. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, dated March 7, 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 15, 2008 number 920. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER dated January 5, 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 12, 2011, number 701.

The meeting is presided by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

- 1. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:
- "The object of the Corporation is:
- 1) the management, administration and marketing, in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised by Directive 2009/65/CE as amended as well as of other undertakings for collective investment ("UCI") which are not covered by Directive 2009/65/CE as amended and for which the corporation is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other EU member states under said Directive; and
- 2) the management and administration of Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of Directive 2011/61/EU in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers ("2013 Law").

The Corporation may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it manages, including domiciliation and administration support services.



The Corporation may take participations in companies having a same or similar corporate object in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Corporation may carry out any financial operations which it may deem useful in the accomplishment or the development of its purpose remaining within the limits of Chapter 15 of the 2010 Law and of Chapter 2 of the 2013 Law."

- 2. Amendment of Article 22 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:
- "All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies the 2010 Law and the 2013 Law as they are amended from time to time."
- I. The sole shareholder, its proxy-holder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the board of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to this minute.

- II. It appears from the attendance list that all the shares representing the entire subscribed share capital are represented at the present meeting.
- III. The sole shareholder declares that it has received knowledge of the agenda prior to this meeting and that it hereby waives its right to be convened. Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After due consideration of the above items, the sole shareholder took the following resolutions:

#### First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The object of the Corporation is:

- 1) the management, administration and marketing, in accordance with Article 101(2) and Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised by Directive 2009/65/CE as amended as well as of other undertakings for collective investment ("UCI") which are not covered by Directive 2009/65/CE as amended and for which the corporation is subject to prudential supervision but the units of which cannot be marketed in other EU member states under said Directive; and
- 2) the management and administration of Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of Directive 2011/61/EU in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers ("2013 Law").

The Corporation may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it manages, including domiciliation and administration support services.

The Corporation may take participations in companies having a same or similar corporate object in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Corporation may carry out any financial operations which it may deem useful in the accomplishment or the development of its purpose remaining within the limits of Chapter 15 of the 2010 Law and of Chapter 2 of the 2013 Law."

#### Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies the 2010 Law and the 2013 Law as they are amended from time to time."

Nothing else being on the agenda, the EGM is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu



une assemblée générale extraordinaire (l'"AGE") des actionnaires de Fondaco Lux S.A. (la "Société"), une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 137.128. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 15 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par Maître Paul DECKER, en date du 5 janvier 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 avril 2011, numéro 701.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

- 1. Modification de l'Article 4 des statuts de la Société, comme suit:
- "La Société a pour objet:
- 1) la gestion, l'administration et la commercialisation, en conformité avec l'Article 101(2) et l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (« Loi de 2010 »), d'organismes de placement collectif dans des valeurs mobilières (« OPCVM ») autorisés par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif (« OPCs ») qui ne sont pas couverts par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée et pour lesquels la Société est soumises à prudente surveillance mais dont les parts ne peuvent pas être commercialisées dans d'autres états membres de l'Union Européenne sous ladite Directive; et
- 2) la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissements alternatifs luxembourgeois et étrangers (« FIAs ») tel que définis par la Directive 2011/61/EU en conformité avec l'Article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« Loi de 2013 »).
- La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés cidessus aux filiales et succursales d'OPCVM, d'OPCs et de FIAs qu'elle gère en ce compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique ou similaire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations financières utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant dans les limites du Chapitre 15 de la Loi de 2010 et du Chapitre 2 de la Loi de 2013."

2. Modification de l'Article 22 des statuts de la Société, comme suit:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013, telles que modifiées de temps à autre"

- I. L'actionnaire unique, son mandataire et le nombre de ses actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signé par le mandataire de l'actionnaire représenté, par le conseil de l'assemblée et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte. Le mandat de l'actionnaire représenté, après avoir été signé ne varietur par le conseil de l'assemblée et le notaire soussigné, restera également annexé à ces résolutions.
- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit est représentée à la présente assemblée.
- III. L'actionnaire unique déclare qu'il a dûment reçu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de la présente assemblée et qu'il renonce à son droit d'être convoqué. Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après considération des points ci-dessus, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première Résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société, comme suit:

"La Société a pour objet:

- 1) la gestion, l'administration et la commercialisation, en conformité avec l'Article 101(2) et l'Annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi de 2010»), d'organismes de placement collectif dans des valeurs mobilières («OPCVM») autorisés par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPCs») qui ne sont pas couverts par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée et pour lesquels la Société est soumises à prudente surveillance mais dont les parts ne peuvent pas être commercialisées dans d'autres états membres de l'Union Européenne sous ladite Directive; et
- 2) la gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissements alternatifs luxembourgeois et étrangers («FIAs») tel que définis par la Directive 2011/61/EU en conformité avec l'Article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Loi de 2013»).



La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation mentionnés cidessus aux filiales et succursales d'OPCVM, d'OPCs et de FIAs qu'elle gère, en ce compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés ayant un objet identique ou similaire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations financières utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant dans les limites du Chapitre 15 de la Loi de 2010 et du Chapitre 2 de la Loi de 2013."

## Deuxième Résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'Article 22 des Statuts de la Société, comme suit:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013, telles que modifiées de temps à autre." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'AGE est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 12 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014144783/173.

(140164435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

## Patron Winster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.225.

## **STATUTES**

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEF-FER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

#### THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 1 st, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Winster S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.



The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.
- **Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.



A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

- Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 14. The Company's year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 15.** Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

# Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st, 2014.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-five thousand one hundred and forty Euro and seventy-six Eurocent (EUR 25,140.76) according to the exchange rate published on XE.COM on August 27  $^{\rm th}$ , 2014.

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:



- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3 <sup>rd</sup> , 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12 <sup>th</sup> , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 er septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Winster S.à r.l." (ci-après, la Société).
- Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.
- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.



- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-cinq mille cent quarante Euros et soixante-seize Eurocent (EUR 25.140,76) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 27 août 2014.

#### Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

 $En registr\'e à Luxembourg\ Actes\ Civils, le\ 11\ septembre\ 2014.\ LAC/2014/42292.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ EUR\ 75, le\ 11\ septembre\ 2014.\ LAC/2014/42292.$ 

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145036/296.

(140165175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.



#### Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Citco C&T (Luxembourg) S.A. (the "Company") having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 30, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C 1849 of July 28, 2008.

The meeting was presided over by Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Séverine Canova, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

#### Agenda

- 1. To change the object of the company by amending the Article 4 of the Articles of association as follows:
- "Art. 4. The purpose of the Company is to act as domiciliation agent within the meaning of article 28-9 of the law of 5 April 1993, as professionals making services of incorporation and management of companies within the meaning of article 28-10 of the same law, and as administrative agents and communication agents within the meaning of articles 29-1 and 29-2 of the same law."
- 2. To implement a dual management structure consisting of a Managing Board («Directoire») ("Directoire") and a supervisory board.
  - 3. Subsequently amendment of articles 6 to 11 of the articles of incorporation of the Company.
  - 4. To delete the current article 12 of the articles of incorporation of the Company.
  - 5. To renumber the following articles accordingly.
  - 6. To accept the resignation of Mr Phill Williams as Managing Director of the Company.
- 7. To appoint/confirm the appointment of the members of the Managing Board («Directoire») ("Directoire") of the Company: Mrs Séverine Canova, Mr Joannes van de Sanden and Mr. Robert-Jan Bertina.
- 8. To appoint Mr Kariem Abdellatif and Mr Timothy Pieter Jost van Dijk as members of the supervisory board of the Company.
  - 9. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the shareholders took the following resolutions:

## First resolution

The general meeting decides to change the object of the Company by amending the article 4 of the articles of association of the Company as follows:

"Art. 4. The purpose of the Company is to act as domiciliation agent within the meaning of article 28-9 of the law of 5 April 1993, as professionals making services of incorporation and management of companies within the meaning of article 28-10 of the same law, and as administrative agents and communication agents within the meaning of articles 29-1 and 29-2 of the same law."

#### Second resolution

The general meeting decides to implement a dual management structure consisting of a Managing Board ("Directoire") and a supervisory board.

#### Third resolution

As a consequence, the general meeting decides to amend articles 6 to 11 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:



"Art. 6. The Company shall have a Managing Board ("Directoire") and a supervisory board. Unless otherwise provided for in these articles of incorporation, the provisions of Article 60bis-1 to 60bis-19 of the law of 10 August 1915 on commercial companies regarding public limited companies having a Managing Board ("Directoire") and a supervisory board shall be applicable.

The Company shall be managed by the Managing Board («Directoire»), composed of two members at least, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by a simple majority vote of the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

Any director may be removed at any time with or without cause by the supervisory board or by the general meeting of shareholders.

In the event of a legal entity being appointed as director, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions. In the event mentioned here above, the mandate may, until the consequent general meeting, be exercised by a member of the supervisory board to be appointed by the general meeting of shareholders. During this period, the mandate of the member of the supervisory board will remain suspended."

"Art. 7. The Managing Board («Directoire») shall choose, from among its members, a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Managing Board («Directoire») and of the shareholders.

The Managing Board («Directoire») shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman of the Managing Board («Directoire») shall preside at all meetings of shareholders and of the Managing Board («Directoire»), but in his absence, the shareholders or the Managing Board («Directoire») may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Managing Board («Directoire») must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by means of facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Managing Board («Directoire»).

Any director may act at any meeting of the Managing Board («Directoire») by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, another director as his proxy. A director may represent only one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Managing Board («Directoire») by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Managing Board («Directoire») can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Managing Board («Directoire»).

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Managing Board («Directoire») may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution."

" Art. 8. The minutes of the meetings of the Managing Board («Directoire») shall be signed by all the directors who were present at the meeting.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy."

"Art. 9. The Managing Board («Directoire») is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the supervisory board fall within the competence of the Managing Board («Directoire»).

According to article 60bis-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Managing Board («Directoire») may delegate the daily management of the Company to one or more directors or to third persons who need not be shareholders of the Company. The Managing Board («Directoire») may designate delegates with general or special powers who shall be named "Assistant-Managing Director", "Attorney-in-fact A" or "Attorney-in-fact B". In the



internal affairs of the Company, it shall be represented, taking into account the following limitations and groupings of signatures, by a member of the Managing Board («Directoire») acting jointly:

- with an other member of the Managing Board («Directoire»), or
- with an Assistant-Managing Director, or
- with an Attorney-in-fact A, or
- with an Attorney-in-fact B."
- "Art. 10. Towards third parties the Company is in all circumstances bound by the joint signatures of:
- two members of the Managing Board («Directoire»), or
- one member of the Managing Board («Directoire») with an Assistant-Managing Director, or
- one member of the Managing Board («Directoire») with an Attorney-in-fact A, or
- one member of the Managing Board («Directoire») with an Attorney-in-fact B."
- "Art. 11. The operations of the Managing Board («Directoire») shall be supervised by a Supervisory Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. In the event the general meeting of shareholders ascertains that a sole shareholder holds the entirety of the Company's shares, the supervisory board may be composed of a sole member.

The members of the supervisory board are appointed by a simple majority of votes of the general meeting of share-holders which also resolves on their remuneration. The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six years and the members of the supervisory board shall hold office until their successors are elected. Any member of the supervisory board may be removed at any time with or without cause by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders.

The members of the supervisory board may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a legal entity being appointed as member of the supervisory board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

The supervisory board has such powers as foreseen in article 60bis-11 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The supervisory board does not take an active part in the management of the Company and has no competence in this regard. The supervisory board has no power to bind the Company towards third parties.

The convening, quorum and majority requirements for meetings of the supervisory board shall be the same as those of the Managing Board («Directoire»).

The Managing Board («Directoire») shall make a written quarterly report to the supervisory board on the current situation of business of the Company and shall provide the supervisory board, upon the latter's request and in due time, with any information and documents susceptible of having a significant impact on the Company's situation of business.

The supervisory board is entitled to the broadest information to be given by the Managing Board («Directoire») and it may at any time, access the accounting books and any other Company's documents and it may scrutinize in any way deemed necessary for the accomplishment of its tasks.

No member of the supervisory board can be member of the Managing Board («Directoire») at the same time."

#### Fourth resolution

The general meeting decides to delete the current article 12 of the articles of incorporation of the Company.

#### Fifth resolution

The general meeting decides to renumber the following articles accordingly.

#### Sixth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Phill Williams as Managing Director of the Company and decides to grant full discharge for the implementation of his mandate until today.

#### Seventh resolution

The general meeting decides to confirm the appointment of the following persons as members of the Managing Board («Directoire») of the Company with immediate effect and for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of 2020:

- 1. Mrs. Séverine Canova, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
- 2. Mr Joannes van de Sanden, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- 3. Mr Robert-Jan Bertina, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.



#### Eighth resolution

The general meeting to appoint the following persons as members of the supervisory board of the Company with immediate effect and for a term to expire at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of 2020:

- 1. Mr. Timothy Pieter Jost van Dijk, born on 3 February 1968 in Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- 2. Mr. Kariem Abdellatif, born on 3 August 1966 in Alkmaar, The Netherlands, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Citco C&T (Luxembourg) S.A. (la «Société»), avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C 1849 du 28 juillet 2008.

L'assemblée a été présidée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Séverine Canova, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

l. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur le point figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

#### Ordre du jour

- 1. Changer l'objet de la société par modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 4.** L'objet de la société est d'agir en tant qu'agent domiciliataire dans le sens de l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993, en tant que professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés dans le sens de l'article 28-10 de la même loi, et en tant qu'agent administratif et agent de communication dans le sens des articles 29-1 et 29-2 de la même loi.»
  - 2. Mettre en place une structure de gestion dualiste, composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.
  - 3. Modifier en conséquence les articles 6 à 11 des statuts de la Société.
  - 4. Supprimer l'actuel article 12 des statuts de la Société.
  - 5. Renuméroter les articles suivants.
  - 6. Accepter la démission de Mr Phill Williams comme administrateur-délégué.
- 7. Nommer les/confirmer la nomination des membres du directoire de la Société: Mme Séverine Canova, Mr. Joannes van de Sanden et Mr. Robert-Jan Bertina;
- 8. Nommer Mr Kariem Abdellatif et Mr Timothy Pieter Jost van Dijk comme membres du conseil de surveillance de la Société.
  - 9. Divers.

Après voir approuvé ce qui précède, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« Art. 4. L'objet de la société est d'agir en tant qu'agent domiciliataire dans le sens de l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993, en tant que professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés dans le sens de l'article 28-10 de la même loi, et en tant qu'agent de la communication à la clientèle et agent administratif du secteur financier dans le sens des articles 29-1 et 29-2 de la même loi.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre en place une structure de gestion dualiste, composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

#### Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6 à 11 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. La Société aura un directoire ainsi qu'un conseil de surveillance. A moins que les présents statuts n'en disposent autrement, les dispositions de l'article 60 bis-1 à 60 bis-19 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales relatives aux sociétés anonymes disposant d'un directoire et d'un conseil de surveillance seront applicables.

La Société sera gérée par un directoire composé d'au moins deux membres, qui ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les membres du directoire seront nommés par l'assemblée générale d'actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat ne pourra excéder six ans et les membres du directoire assureront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les membres du directoire peuvent être réélus afin de remplir deux mandats consécutifs.

Tout membre du directoire pourra être révoqué à tout moment par une simple décision, avec ou sans motif, du conseil de surveillance ou de l'assemblée générale d'actionnaires.

Dans le cas où personne morale serait désignée comme membre du directoire, cette dernière devra nommer un représentant permanent qui exercera son mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. Cette personne morale peut révoquer son représentant que dans la mesure où cette dernière aura nommé dans le même temps son successeur.

Dans le cas où le poste d'un membre du directoire deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou pour d'autres raisons, cette vacance pourra être temporairement comblée jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance, dans les conditions prévues par la loi. Dans l'éventualité où le directoire n'aurait qu'un membre du fait de l'une des situations mentionnées plus haut, le mandat peut, jusqu'à la prochaine assemblée être exercé par un membre du conseil de surveillance qui sera nommé par le conseil de surveillance. Durant cette période son mandat en tant que membre du conseil de surveillance sera suspendu.»

« Art. 7. Le directoire choisira en son sein un président et pourra choisir un vice-président. Il sera possible de nommer un secrétaire, qui ne doit pas être un membre du directoire et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux lors de la tenue des assemblées du directoire et des actionnaires.

Le directoire se réunira sur convocation du président, ou de deux membres du directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du directoire présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du directoire mais en son absence les actionnaires ou les membres du directoire pourront désigner par une décision prise à la majorité simple une autre personne en tant que président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du directoire sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par e-mail sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du directoire par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen semblable devant être confirmé par écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du directoire se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le directoire.

Tout membre du directoire pourra se faire représenter à toute réunion du directoire en désignant, par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen semblable devant être confirmé par écrit, un autre membre du directoire comme son mandataire. Un membre du directoire peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du directoire par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le directoire ne pourra délibérer ou agir valablement que tous les membres du directoire sont présents ou représentés à la réunion du directoire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du directoire présents ou représentés à cette réunion.



Le directoire pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies, courriers électroniques ou tout autre moyen semblable devant être confirmé par écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

« Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.»

« Art. 9. Le directoire est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou aux membres du conseil de surveillance sont de la compétence des membres du directoire.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs membres du directoire, et autres agents, associés ou non. Le directoire pourra nommer des délégués avec des pouvoirs généraux ou limités avec le titre de Directeur-adjoint, de Fondé de pouvoirs A ou Fondé de pouvoirs B. A l'intérieur de la Société, celle-ci sera représentée, en tenant compte des limitations et des combinaisons de signatures suivantes, par un membre du directoire agissant conjointement:

- avec un autre membre du directoire, ou
- avec un Directeur-adjoint, ou
- avec un Fondé de pouvoirs A, ou
- avec un Fondé de pouvoirs B.»
- « Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de:
- deux membres du directoire, ou
- un membre du directoire avec un Directeur-adjoint, ou
- un membre du directoire avec un Fondé de pouvoirs A, ou
- un membre du directoire avec un Fondé de pouvoirs B.»
- « **Art. 11.** Les opérations du directoire seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans l'éventualité où, l'assemblée générale constate qu'un actionnaire unique détient l'intégralité des actions de la société, la société pourra être gérée par un seul membre du conseil de surveillance.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés à la simple majorité des voix lors d'une assemblée générale des actionnaires qui déterminera également le montant de leur rémunération. La durée du mandat ne pourra excéder six ans et les membres du conseil de surveillance assureront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Chaque membre du conseil du conseil de surveillance pourra être révoqué à tout moment par une simple décision prise à la majorité des votes, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être réélus afin de remplir des mandats consécutifs.

Dans le cas où une personne morale désignée comme membre du conseil de surveillance, cette dernière devra nommer un représentant permanent qui exercera son mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. Cette personne morale peut révoquer son représentant que dans la mesure où cette dernière aura nommé dans le même temps son successeur.

Le conseil de surveillance disposera des pouvoirs prévus à l'article 60bis-11 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le conseil de surveillance ne participera pas activement à la gestion de la société et ne sera pas investi des pouvoirs pour le faire. Le conseil de surveillance n'est pas habilité à engager la Société vis-à-vis des tiers.

Les exigences en matière de convocation, quorum et majorité relatives aux réunions du conseil de surveillance sont les mêmes que celles pour le directoire.

Le directoire s'engage à rendre un rapport trimestriel au conseil de surveillance concernant la situation économique actuelle de la Société et sur demande et dans les délais impartis devra fournir toute information ou document susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation économique de la Société.

Le conseil de surveillance recevra les informations les plus étendues de la part du directoire et peut à tout moment avoir accès aux documents comptables ou à tout autre document de la Société et est en droit d'examiner tout ce qu'il peut considérer utile pour accomplir son mandat.

Un membre du conseil de surveillance ne pourra pas cumuler sa fonction avec un mandat en tant que membre du directoire.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'actuel article 12 des statuts de la Société.



#### Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles suivants.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mr Phill Williams comme administrateur délégué et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### Septième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer la nomination des personnes suivantes comme membres du directoire de la Société avec effet immédiat et pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'année 2020:

- 1. Madame Séverine Canova, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
- 2. Monsieur Joannes van de Sanden, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- 3. Monsieur Robert-Jan Bertina, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'année 2020:

- 1. M. Timothy Pieter Jost van Dijk, né le 3 février 1968 à Roadtown, Tortola, Îles Vierges, demeurant professionnel-lement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- 2. M. Kariem Abdellatif, Division Manager, né le 3 août 1966 à Alkmaar, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, S. CANOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41642. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145379/358.

(140165368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

# PH International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Lxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.215.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

# Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
  - Art. 2. The Company's name is "PH International Holdings II S.à r.l.".
  - **Art. 3.** The Company's purpose is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit:
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
  - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
  - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.



The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
  - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

#### **Management**

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.



The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

## General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.



# Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.
- **Art. 18.** Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

## Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

## Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.



#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30 th day of November 2015.

#### Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

#### Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
  - 2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

## Dénomination - Objet - Siège social - Durée

- Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
  - Art. 2. La Société aura la dénomination «PH International Holdings II S.à r.l.».

#### Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;



- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
  - 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

#### Capital social - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.
  - Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer



ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

#### Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.



Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrées dans un procès-établi par écrit.

# **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1 er décembre et se termine le 30 novembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.



Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

#### Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agrée(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

#### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

# **Dissolution - Liquidation**

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.
- Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

# Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

### Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
  - 2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014 Relation: DIE/2014/11430 Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145077/529.

(140165081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

# Applied Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 20.726.718,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.093.

In the year two thousand and fourteen, on the 6 th day of May

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bearings Sales & Services Inc., a corporation existing under the laws of the State of Washington with head office in 1 Applied Plaza, Cleveland, OH 44115, Ohio, United States of America,

here represented by Mr. Gianpiero Saddi, notary clerc, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 30, 2014, which power of attorney, after having been signed "ne variatur" by the proxy holder representing the new shareholder of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities,

acting as sole shareholder of Applied Luxembourg, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCSL) under the number B 167.093 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 21, 2011, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 874 on April 3, 2012, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on February 27, 2012, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 933 on April 11, 2012.

The sole shareholder then declares and requests the notary to record the following:

That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 17,297,069 (seventeen million two hundred ninety-seven thousand sixtynine Euro) represented by 17,297,069 (seventeen million two hundred ninety-seven thousand sixty-nine) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to the amount of EUR 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen Euro) represented by 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,



by the issuance of 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

- 2. Issuance of 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all having the same rights and obligations as the existing shares;
- 3. Subscription and payment of 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares:
- 4. Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, to reflect the contemplated capital increase which should be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen Euro) represented by 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 1 (one Euro), all subscribed and fully paid-up."

- 5. Mandate granted to any manager and Capita Fiduciary S.A., to perform all legal action in relation to the agenda of the meeting, and in particular, to amend and sign the shareholder's register;
  - 6. Miscellaneous.

After deliberation the sole shareholder took the following decisions:

#### First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine Euro)

in order to bring it from its present amount of EUR 17,297,069 (seventeen million two hundred ninety-seven thousand sixty-nine Euro) represented by 17,297,069 (seventeen million two hundred ninety-seven thousand sixty-nine) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

to the amount of EUR 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen Euro) represented by 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

by the issuance of 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Second resolution

The shareholders' meeting resolves to issue 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium of EUR 30,859,594.81 (thirty million eight hundred fifty-nine thousand five hundred ninety-four Euro eighty-one Cents).

### Subscription and payment

There now appears Mr. Gianpiero Saddi, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of Bearings Sales & Services Inc. by virtue of a power of attorney given on April 30, 2014, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the aforementioned Bearings Sales & Services Inc. 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 1 (one Euro) each together with a share premium of EUR 30,859,594.81 (thirty million eight hundred fifty-nine thousand five hundred ninety-four Euro eighty-one Cents) by way of contribution of

- 1) 72,100,001 (seventy-two million one hundred thousand and one) shares without par value of Applied Alberta Holdings, ULC, with registered office at 3400, 350-7 <sup>th</sup> Ave SW, Calgary, Alberta, T2P 3N9 registered under 2018089264, and
  - 2) a shareholder claim.

The board of managers of the Company valued the 72,100,001 (seventy-two million one hundred thousand and one) shares of Applied Alberta Holdings, ULC, as well as the afore-mentioned shareholder claim and the conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the 72,100,001 (seventy-two million one hundred thousand and one) shares of Applied Alberta Holdings, ULC and the value of the Shareholder Claim are together at least equal to the consideration, consisting of the 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares to be issued, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with a share premium of EUR 30,859,594.81 (thirty million eight hundred fifty-nine thousand five hundred ninety-four Euro eighty-one Cents)."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the existence of aforesaid claim against the Company has been given to the undersigned notary, by a proforma balance sheet dated April 30 2014, which remains attached to the present deed.



Whereupon, the shareholders' meeting decides to accept formally the aforementioned subscription and contribution and to issue and allot 3,429,649 (three million four hundred twenty-nine thousand six hundred forty-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) to Bearings Sales & Services Inc.

### Third resolution

The shareholders meeting resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned Capital Increase and which must now be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen Euro) represented by 20,726,718 (twenty million seven hundred twenty-six thousand seven hundred eighteen) shares with a par value of EUR 1 (one Euro), all subscribed and fully paid-up."

### Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to grant mandate to any manager and Capita Fiduciary S.A. to take any legal action in relation to the agenda, and in particular, to amend and sign the shareholders' register.

### Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holders of the persons appearing, and the members of the committee, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

### A comparu:

Bearings Sales & Services Inc., une société du droit de l'Etat de Washington, établie et ayant son siège social à 1 Applied Plaza, Cleveland, OH 44115, Ohio, Etats Unis,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc du notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 30 avril 2014, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant l'associé unique de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

en sa qualité d'associé unique de la société Applied Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.093 (la "Société"), constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 874 du 3 avril 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentant, en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 933 du 11 avril 2012, Laquelle comparante, représentée comme ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 17,297,069 (dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-neuf Euros) représenté par 17,297,069 (dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, au montant de EUR 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit Euros) représenté par 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, par l'émission de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- 2. Emission de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- 3. Souscription et paiement de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales;
- 4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:



"Le capital social de la Société est fixé à EUR 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit Euros) représenté par 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

- 5. Autorisation donnée à Capita Fiduciary S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;
  - 6. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 17,297,069 (dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-neuf Euros) représenté par 17,297,069 (dix-sept millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, au montant de EUR 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit Euros) représenté par 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, par l'émission de 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 30,859,594.81 (trente millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-un Cents).

### Souscription et libération

Comparaît alors Monsieur Gianpiero SADDI, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique Bearings Sales & Services Inc., préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC. 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 30,859,594.81 (trente millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-un Cents) qui seront entièrement libérées sous forme

- 1) de l'apport en nature de 72,100,001 (soixante-douze millions cent mille et une) actions sans valeur nominale de Applied Alberta Holdings, ULC, ayant son siège social à 3400, 350- 7 <sup>th</sup> Ave SW, Calgary, Alberta,T2P 3N9, enregistrée sous le numéro 2018089264, et
  - 2) de la conversion d'une créance d'actionnaire.

Le conseil de gérance a fait une évaluation des 72,100,001 (soixante-douze millions cent mille et une) actions sans valeur nominale de Applied Alberta Holdings, ULC ainsi que de la créance d'actionnaire mentionnée ci-avant qui vient à la conclusion suivante:

"La valeur des 72,100,001 (soixante-douze millions cent mille et une) actions de Applied Alberta Holdings, ULC et de la créance d'actionnaire est au moins égale à la contrepartie, constituée des 3,429,649 (trois millions quatre cent vingtneuf mille six cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales à émettre, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 30,859,594.81 (trente millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-un Cents)."

Le rapport après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence de la dette vers l'actionnaire a été rapportée au notaire instrumentant par une situation intérimaire au 30 avril 2014

Sur quoi, l'assemblée des associés décide d'accepter formellement la souscription et l'apport et d'émettre et attribuer 3,429,649 (trois millions quatre cent vingt-neuf mille six cent quarante-neuf) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune à Bearings Sales & Services Inc.

### Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit Euros) représenté par 20,726,718 (vingt millions sept cent vingt-six mille sept cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."



### Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser Capita Fiduciary S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour

### Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à EUR 7000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2014. Relation: LAC/2014/22173. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145309/212.

(140165396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

# Caprion Proteomics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.173.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Caprion Proteomics SARL, a private limited liability company (société responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.173 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2210 of October 5, 2007. The articles of associations of the Company (the Articles) has not been amended since then.

### THERE APPEARED:

Great Point Partners I, LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4262073 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

- I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.
- II. The Company's capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.
  - III. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States, and of the principal place of management of the Company to Greenwich, Connecticut, United States; change of the Company's nationality from the Luxembourg nationality to United States/State of Delaware nationality;



- 2. Modification of the corporate denomination of the Company from Caprion Proteomics SARL into GPP Proteomics Holdings (the Delaware Company); complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the State of Delaware, by the adoption of a new Limited Liability Company Agreement, a Certificate of Formation and a Certificate of Domestication, all in accordance with Section 18-212 of the Delaware Limited Liability Company Act governing the domestication in the State of Delaware;
- 3. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;
  - 4. Approval of the interim accounts of the Company;
  - 5. Resignation of the managers of the Company and discharge for the performance of their respective mandate;
- 6. Appointment of any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of TMF Luxembourg, each acting individually under his/her sole signature, with full power of substitution, to perform in the Grand Duchy of Luxembourg all acts and formalities in connection with the Company moving its registered office and principal place of management from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the State of Delaware, United States;
- 7. Appointment of Noah Rhodes, as an authorised person within the meaning of the Delaware Limited Liability Company Act, for the execution, delivery and filing with the Secretary of State of the State of Delaware of the Certificate of Formation of the Delaware Company and a Certificate of Limited Liability Company Domestication.
  - 8. Miscellaneous.
- IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.
  - V. The appearing party has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America, which shall become the Company's registered office.

The Sole Shareholder resolves further to transfer the principal place of management of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Greenwich, Connecticut, United States.

As a result of such transfers, the Company will henceforth be subject to the laws of the State of Delaware and has renounced to the nationality of Luxembourg. The change of nationality and the transfer of the registered office of the Company will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the suspensive condition of the filing of a Certificate of Formation and of a Certificate of Domestication with the Secretary of State of the State of Delaware.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to the laws of the State of Delaware, and, to that end, to enter into a Limited Liability Company Agreement and to cause the execution, delivery and filing with the Secretary of State of the State of Delaware of a Certificate of Formation and a Certificate of Domestication, all in accordance with Section 18-212 of the Delaware Limited Liability Company Act governing the domestication in the State of Delaware.

The Company will further change its corporate denomination Caprion Proteomics SARL into GPP - Proteomics Holdings.

It is understood that the legal requirements set forth under the laws of the State of Delaware for the adoption of a new Limited Liability Company Agreement, a Certificate of Formation and a Certificate of Domestication in accordance with laws of the State of Delaware need to be accomplished.

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

### Fourth resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on the date hereof, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Sole Shareholder resolves to approve these accounts.

These accounts, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.



### Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Adam Dolder and Johannes Laurens de Zwart, being respectively the A manager and B manager of the Company, with effect as of the date hereof and to give them discharge for the performance of their respective mandate.

### Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of TMF Luxembourg, each one of them acting individually under his/her sole signature, with full power of substitution, to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office of the Company from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the State of Delaware, United States, in particular the removal of the Company from the Register of Commerce and Companies.

# Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Noah Rhodes, professionally residing at 165 Mason Street, 3 <sup>rd</sup> Floor, Greenwich, CT 06830, as an authorised person within the meaning of the Delaware Limited Liability Company Act, for the execution, delivery and filing with the Secretary of State of the State of Delaware of the Certificate of Formation of the Delaware Company and a Certificate of Limited Liability Company Domestication and to perform in the State of Delaware any other acts and formalities in connection with the Company moving its registered office of the Company from Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the State of Delaware, United States.

### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1.300.-

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maitre Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Caprion Proteomics SARL, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.173 (la Société). La Société a été constituée le 14 juin 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2210 du 5 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

### A COMPARU:

Great Point Partners I, LP, une société à responsabilité limitée immatriculée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, et immatriculée au Secretary of State de l'Etat du Delaware de sous le numéro 4262073 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le seul Associé de la Société.
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.



- III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis et du lieu de gestion effective de la Société vers Greenwich, Connecticut, Etats-Unis; changement de nationalité de la Société de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité des Etats-Unis/Etat du Delaware;
- 2. Modification de la dénomination sociale de Caprion Proteomics SARL en GPP -Proteomics Holdings (la Société Delaware); refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi de l'Etat du Delaware par l'adoption d'un nouveau Limited Liability Company Agreement, un Certificate of Formation et un Certificate of Domestication, en vertu de la Section 18-212 du Delaware Limited Liability Company Act gouvernant l'enregistrement de sociétés étrangères dans l'Etat du Delaware;
- 3. Confirmation que la Société, une fois son siège social transféré, demeurera propriétaire de tous ses actifs et passifs sans discontinuité ou limitation;
  - 4. Approbation des comptes intérimaires de la Société;
  - 5. Démission des gérants de la Société et décharge de leurs mandats respectifs;
- 6. Nomination de tout avocat ou employé privé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et tout employé de TMF Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tout actes et formalités relatifs au transfert du siège social, du lieu de l'administration centrale de la Société du Luxembourg vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis et d'accomplir toutes les étapes, formalités et procédures nécessaires, requises ou utiles pour finaliser le transfert;
- 7. Nomination de Noah Rhodes, comme personne habilitée selon les termes du Delaware Limited Liability Act pour l'exécution, la délivrance et la conformité avec le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware du Certificate of Formation et du Certificate of Domestication.
  - 8. Divers.
  - IV. La partie comparante adopte les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à l'Etat du Delaware, Etats-Unis, qui en deviendra le siège social.

L'Associé Unique décide ensuite de transférer le lieu d'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis.

En conséquence de ce transfert la Société sera automatiquement soumise aux lois de l'Etat du Delaware et a renoncé à la nationalité du Luxembourg. Le changement de nationalité et le transfert du siège social s'effectuera sans interruption dans la personnalité juridique de la Société, sous la condition suspensive de la conformité du Certificate of Formation et du Certificate of Domestication avec le Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société de manière suffisante afin de les mettre en conformité avec les lois de l'Etat du Delaware, et, à cette fin, de contracter un Limited Liability Company Agreement et d'exécuter, délivrer et d'accomplir auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware les formalités nécessaires relatives au Certificate of Formation et au Certificate of Domestication en vertu de la Section 18-212 du Delaware Limited Liability Company Act gouvernant l'enregistrement de sociétés étrangères dans l'Etat du Delaware.

La Société change sa dénomination sociale «Caption Proteomics SARL» et adopte la nouvelle dénomination «GPP - Proteomics Holdings».

Il est entendu que les conditions légales énoncées par les lois de l'Etat du Delaware relatives à l'adoption d'un nouveau Limited Liability Company Agreement, d'un Certificate of Formation et d'un Certificate of Domestication en vertu de ces lois de l'Etat de Delaware devront être accomplies.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, une fois le changement de sa nationalité effectué, propriétaire de tous ses actifs et passifs sans discontinuité ou limitation. La Société continuera ainsi à détenir tous ses actifs et passifs occasionnés ou conclus avant le changement de nationalité.

### Quatrième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société pour la période prenant fin à la date des présentes, préparés en application des lois et principes comptables en vigueur au Luxembourg, l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes intérimaires.

Ces comptes intérimaires, après avoir été signés «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Adam Dodler et Johannes Laurens de Zwart, étant respectivement gérant de classe A et gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat, et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

### Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout avocat ou employé privé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et tout employé de TMF Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg tous actes et formalités relatifs au transfert du siège social, lieu de l'administration centrale de la Société du Luxembourg vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis, en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés.

### Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Noah Rhodes, avec résidence professionnelle à 165 Mason Street, 3e étage, Greenwich, CT 06830, comme personne habilitée selon les termes du Delaware Limited Liability Act pour l'exécution, la délivrance et la conformité avec le Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware du Certificate of Formation de la Société, du Certificate of Limited Liability Company Domestication et d'accomplir dans l'Etat de Delaware tous autres actes et formalités relatifs au transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etat-Unis.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels elle est responsable, est d'environ EUR 1.300.-

#### Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire signe avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41232. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145375/226.

(140165379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

# ManMar Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 38, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 190.164.

### **STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le huit septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marcial CABRERA, étudiant, né le 13 décembre 1986 à San Rafael (Dom), demeurant à L-1270 Luxembourg, 72, Am Bongert;
- 2.- Madame Veridania Mercedes PAULINO HOLGUIN, employée, née le 14 juillet 1963 à La Vega (Dom), demeurant à L-1270 Luxembourg, 72, Am Bongert; et
- 3.- Monsieur Mario GONZALEZ, employé, né le 08 juin 1968 à Luxembourg, demeurant à L-1270 Luxembourg, 72, Am Bongert.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ManMar Service S.àr.l.».



- Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.
- Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'exploitation des activités suivantes:
- services fournissant un accès à Internet depuis les serveurs Internet mis à disposition des clients;
- opérations de télécommunications liées aux télécommunications informatiques et services de traitement de l'information;
  - services de formation pour les utilisateurs et les fournisseurs d'ordinateurs et de systèmes informatiques;
- exportation, importation et vente d'ordinateurs, de périphériques, de logiciels informatiques, de cartes de recharge pour les téléphones portables et de publications relatives à l'informatique;
  - réception de demandes de traduction qui seront transmises à des traducteurs spécialisés.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature industrielle, mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité et de nature à favoriser l'exploitation et le développement de la société.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
  - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), est applicable.

En cas de cession des parts sociales, les autres associés ont un droit de préemption.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le ou les gérant(s) est(sont) révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale.
- Le(s) gérant(s) peut (peuvent) nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.
- Le(s) gérant(s) est (sont) habilité(s) à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 12. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société; simple(s) mandataire(s), il(s) n'est(ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi de 1915.

Le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

### Souscription et libération

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Marcial CABRERA, prénommé (gérant technique);

Madame Veridania PAULINO HOLGUIN, prénommée (gérant administratif).

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

- 2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:
- L-1839 Luxembourg, 38, rue Joseph Junck.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Marcial Cabrera, Veridania Mercedes Paulinho Holguin, Mario Gonzalez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 septembre 2014 LAC / 2014 / 41925. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144261/121.

(140163860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck